



Pourquoi se syndiquer au

Snuitam - FSU ?



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
INTERMINISTÉRIEL DES TERRITOIRES
DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



Vous travaillez en DD(CS)PP, DDT(M), en administration centrale, en service déconcentré (DRAAF, DREAL, DIRM, Préfecture, ...) ou en établissement public ...

Quel que soit votre statut :

- fonctionnaire titulaire,
- agent contractuel de l'État ou des Régions,
- personnel administratif, technique, en interministériel ...

Vous ressentez le besoin d'agir avec vos collègues, pour les missions confiées en administration centrale, régionale ou locale, pour l'amélioration de nos conditions de travail comme le déroulement de carrière et l'accueil de nos usagers ...

Rejoignez, dès à présent, les agents des ministères de l'agriculture (MAA), de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), de la cohésion des Territoires (MCT) ou de l'Intérieur (MI) qui sont syndiqués au **Snuitam-FSU**

3 bonnes raisons d'adhérer à notre syndicat

qui représente toutes les catégories de personnels du MAA et quasiment toutes celles du MTES :

1. Les syndicats les plus puissants en France sont ceux des « Patrons ». Plus de 80 % d'entre eux sont syndiqués au MEDEF ou ailleurs. Face à cela, moins de 10 % des salariés sont syndiqués.

2. Les salariés perdent de plus en plus de droits et ont de plus en plus de tâches à effectuer au quotidien au prix d'une dégradation avérée des conditions de travail.

3. En étant plus nombreux à défendre nos acquis, avec le syndicat comme outil pour nous organiser, nous pourrions confronter nos idées, construire le rapport de force et faire respecter nos droits.

3 idées reçues qu'on entend à l'encontre des syndicats, et auxquelles nous pouvons répondre :

1. « C'est cher »

La cotisation mensualisée est de l'ordre de **0,7 % du salaire brut**, et **déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %**. Si vous optez pour les frais réels, 100 % de la cotisation est déductible des impôts, si vous optez pour le forfait alors la réduction d'impôt est de 66 % de la cotisation.

Exemple :

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant déclaré	Montant retenu
Cotisations syndicales		103	103
Montant du crédit d'impôt calculé			
		Réduction d'impôt → - 66	

Les cotisations servent :

- à la publication de tracts, journaux, aux actions diverses, ...,
- à l'organisation des élections professionnelles aux rencontres régionales, nationales et aux formations des adhérents, des représentants ou élus aux CHS-CT, CAP/CCP, ...

2. « Si j'adhère, je perds ma liberté »

Au **Snuitam-FSU**, il y a des adhérents de toutes origines avec des convictions diverses et variées. Chaque adhérent garde son indépendance et son autonomie, sans aucune contrainte, dans le respect des statuts du syndicat. Pour les inquiets, la démission est un acte aussi simple que l'adhésion.

3. « Pour moi adhérer, c'est s'investir à fond »

Adhérer à un syndicat ne signifie pas d'être obligé à participer à quoi que ce soit. Payer sa cotisation est déjà un acte important qui permet à une association de vivre.

Se syndiquer, c'est déjà agir et s'investir !

La défense des salarié-es ne s'arrête pas une fois franchie la porte de son lieu de travail. C'est pourquoi nous participons aux mobilisations diverses pour défendre les services publics, les salariés comme les chômeurs, les sans-droits, pour l'égalité des hommes et des femmes, etc ...

Les ressources du **Snuitam-FSU** proviennent à 85 % des cotisations des adhérents (près de 800 adhérents) ce qui garantit son indépendance financière. Le **Snuitam-FSU** est affilié à la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), deuxième organisation syndicale de la fonction publique de l'État, se définissant comme un syndicalisme d'action unitaire et de transformation sociale.

Se syndiquer donne des droits

- être informé , défendu, conseillé par les élus du personnel du syndicat, notamment quant au déroulement de carrière (nomination, promotion, mutation, etc.),
- pouvoir agir sur les orientations du syndicat et participer aux prises de décisions.

REJOIGNEZ-NOUS !

<http://www.snuitam-fsu.org/>

